



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 30479

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les actions citoyennes menées dans certains pays anglo-saxons pour dénoncer les méfaits de l'insécurité et mobiliser la population contre la délinquance et la criminalité. Ces actions fortement répandues en Grande-Bretagne comme au États-unis permettent une meilleure prise en compte des phénomènes de violence, notamment dans les plus jeunes générations. Il pourrait s'avérer utile et intéressant d'étudier ces actions et éventuellement de s'en inspirer dans notre pays, car elles se sont révélées, selon les autorités de ces pays, d'une grande efficacité, notamment pour assurer et obtenir une collaboration des populations avec les forces de police. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Plusieurs démarches innovantes et pragmatiques ont été mises en place en France afin de permettre aux citoyens de participer à la sécurité de leur pays et de renforcer le lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre. Le dispositif des réserves de la gendarmerie propose diverses formules aux citoyens désireux de s'engager au service de leurs concitoyens. Composée de près de 26 000 volontaires, dont 15 000 appartiennent à la société civile, la réserve opérationnelle est régulièrement employée pour renforcer les unités territoriales lors de grands rassemblements ou d'événements importants. La gendarmerie dispose également d'une réserve citoyenne, ouverte à tous les citoyens sans restriction d'âge. Instauré par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le service volontaire citoyen dans la police nationale permet à des bénévoles de se mobiliser dans des missions de solidarité, de médiation, de sensibilisation au respect des règles de vie en société, d'accueil du public ou d'assistance aux victimes. Généralisé à l'ensemble du territoire national depuis juillet 2008, ce dispositif concerne à ce jour 350 volontaires, qui bénéficient du statut de collaborateurs occasionnels du service public mais ne disposent d'aucune prérogative de puissance publique. Dans le cadre du plan Espoir Banlieues, mis en place en 2008, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a, par ailleurs, décidé de recruter des réservistes de la police nationale pour occuper des fonctions de délégués à la cohésion police-population. Ces délégués ont pour mission d'améliorer la qualité des relations entre les habitants et des policiers parfois jeunes et expérimentés tout en constituant des interlocuteurs privilégiés pour les habitants et les commerçants. Vingt-neuf réservistes de la police nationale ont déjà été recrutés en cette qualité dans des quartiers sensibles. En outre, des conférences de cohésion police-population se tiendront dans l'ensemble des départements sensibles, comme cela a déjà été fait dans la Seine-Saint-Denis. Le renforcement du lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre constitue la priorité du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Les journées de la sécurité intérieure, dont la première édition a eu lieu en octobre dernier et a réuni 500 000 visiteurs, seront renouvelées chaque année, afin de permettre au grand public de découvrir la variété des missions exercées par la police et la gendarmerie au service de la protection des Français. Enfin, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a décidé d'organiser en 2009, dans toute la France, des réunions à l'échelon des cantons. Les policiers et les gendarmes pourront ainsi débattre avec les Français, expliquer leurs méthodes et leur action, et échanger sur les besoins ressentis par la population. Ces réunions permettront également de susciter une meilleure coopération entre nos concitoyens et les forces de sécurité intérieure.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30479

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7711

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2108